

Charte de la personne hospitalisée



Principes généraux

Circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée

- 1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
- 2 Les établissements de santé garantissent la **qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
- 3 **L'information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
- 4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le **consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.
- 5 Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
- 6 Une personne à qui il est proposé de participer à une **recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.
- 7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
- 8 La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
- 9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la **confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
- 10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un **accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.
- 11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

La chirurgie et /ou l'anesthésie ambulatoire

La prise en charge en chirurgie ambulatoire est une hospitalisation de quelques heures. Vous serez accueilli(e) dans une unité dédiée et spécifique à cette prise en charge réservée à certains actes. Vous pourrez rentrer à votre domicile au bout de quelques heures, accompagné(e).

Organisation de la prise en charge

Le séjour en ambulatoire est proposé par le chirurgien ou le spécialiste au moment de la consultation et validé lors de la consultation d'anesthésie. Le service est ouvert de 7 à 21 heures.



Le jour de l'intervention

Vous devrez :

- Respecter le jeûne indiqué par votre anesthésiste ou chirurgien.
- Être en possession de votre pièce d'identité et de votre carte vitale à jour et des résultats des examens qui vous auront été demandés lors de votre consultation médicale (résultats de laboratoire, bilan cardiologique et consultation d'anesthésie au plus tard 48 heures avant la date d'intervention).

Après l'intervention

- Vous bénéficierez d'une surveillance adaptée.
- Une collation vous sera servie.
- Vous devrez respecter un certain délai avant votre départ, même si vous vous sentez en capacité de quitter l'établissement.
- L'heure de départ est fixée par le chirurgien ou le spécialiste.
- Un salon de sortie est à votre disposition pour vous permettre d'attendre sereinement votre accompagnant.
- Une hospitalisation classique à l'issue de l'acte chirurgical reste une éventualité sans caractère de gravité.

Le retour à domicile

Vous devez vous engager à :

- Rentrer directement.
- Ne pas conduire le jour de l'intervention.
- Être accompagné d'un adulte responsable.
- Rester au calme en présence d'un adulte responsable qui restera avec vous la première nuit, sauf indication contraire du praticien.
- Avoir un téléphone accessible en cas de besoin.

Recommandation

Pour le retour à domicile d'un mineur, prévoir la présence de 2 adultes (dont un des deux parents ou le tuteur légal), sauf indication contraire du praticien.



Appel du lendemain

Le lendemain de votre hospitalisation, vous pourrez être appelé(e) par une infirmière qui prendra de vos nouvelles pour s'assurer que tout va bien. Elle pourra vous poser les questions suivantes :

- Avez-vous ressenti des **douleurs** ?
- Avez-vous pris les **médicaments prescrits** ?
- Avez-vous souffert d'**inconfort** comme :
 - Nausées
 - Problème de miction
 - Vomissements
 - Saignement ou hématome
 - Vertiges/Malaises
 - Autre :
 - Insomnies
 - Céphalées
- Avez-vous eu besoin d'**appeler** un professionnel de santé ?

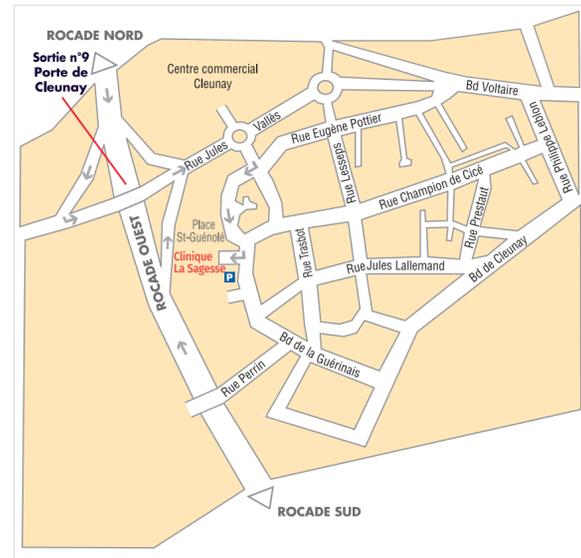
Documents de sortie

Ce dossier est constitué de différents documents médicaux et administratifs susceptibles de vous être remis pour le suivi de votre hospitalisation.

1. Lettre de liaison pour votre médecin traitant
 - a. remise à la sortie
 - b. expédiée par e-mail sécurisé
2. Compte-rendu opératoire
3. Ordonnance de soins
4. Ordonnance de médicaments
5. Consignes postopératoires et conseils de sortie (*à lire*), dont le n° de téléphone en cas de besoin
6. Prochain rendez-vous avec le chirurgien qui vous a pris en charge
7. Arrêt de travail
8. Certificat descriptif des lésions si vous avez été victime d'un accident
9. Dispense d'activité scolaire ou sportive
10. Certificat de présence parentale ou de l'accompagnant
11. Fiche de liaison infirmière libérale
12. Autorisation de sortie horodatée et signée par le praticien
13. Autre :

Plan d'accès

- **Rocade ouest** : Sortie 9 - Porte de Cleunay
- **Bus** : Lignes 9 et 13 - Arrêt «Clinique Mutualiste La Sagesse»



Notre unité de chirurgie ambulatoire est certifiée ISO 9001

Clinique Mutualiste La Sagesse
 4 place Saint-Guénolé
 CS 44345
 35043 RENNES Cedex
 Tél. : 02 99 85 75 75
 contact@lasagesse.fr
www.clinique-rennes.fr



CLINIQUE MUTUALISTE
LA SAGESSE
 GROUPE MUTUALISTE



Mon passeport ambulatoire à la Clinique Mutualiste La Sagesse

Coller l'étiquette patient ou compléter ci-dessous :

Nom : Prénom :
 Nom de naissance :
 Date de naissance :

Intervention :
 Nom du chirurgien/médecin :
 Consultation d'anesthésie prévue le : à :
 Consultation infirmière prévue le : à :

N'oubliez pas de venir avec vos documents complétés le jour de la consultation d'anesthésie.

Consultation de spécialiste :
 Docteur : le : à :
 Docteur : le : à :

Hospitalisation prévue le : à :

Vous pourrez être contacté par téléphone la veille de votre hospitalisation (en cas d'absence un message vous sera laissé sur votre répondeur).

Lors de chaque venue, munissez-vous :

- D'une pièce d'identité et de votre carte vitale, d'une carte de mutuelle si vous en avez une
- Des dernières ordonnances de traitement en cours
- Des derniers résultats de laboratoire et carte de groupe sanguin
- Des éventuels comptes-rendus radiologiques et cardiologiques

Ce passeport contient les documents nécessaires à chaque étape administrative et médicale de votre prise en charge. C'est pourquoi il faut le conserver et le présenter à chaque rendez-vous.



CLINIQUE MUTUALISTE
LA SAGESSE
 GROUPE MUTUALISTE

Appel de la veille

Pour une bonne organisation de votre prise en charge, vous pourrez être appelé(e) la veille de votre hospitalisation. Notez l'heure de confirmation de votre entrée.

Heure d'entrée : h

N'oubliez pas de :

- Signaler tout **changement** dans votre état de santé
- Respecter toutes les **recommandations** données par l'anesthésiste lors de la consultation préopératoire, en particulier sur votre traitement
- Apporter vos **derniers résultats** de laboratoire et de radiologie
- Apporter les **ordonnances** de votre traitement habituel
- Apporter l'**autorisation d'opérer** pour les mineurs et majeurs protégés (signature des deux parents ou du tuteur obligatoire)

- Respecter les consignes sur le **jeûne** précisées par le médecin anesthésiste (ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni vapoter) heures avant l'intervention
- Respecter les consignes transmises sur la **douche préopératoire**
- Venir sans **aucun maquillage** et sans aucun vernis à ongles
- Retirer** vos lentilles, bijoux, piercings
- Ne pas apporter** d'objet de valeur
- Selon l'intervention, **ne pas oublier** les bas à varices, béquilles ou autres orthèses
- Prévoir un **accompagnant** pour votre retour à domicile et votre première nuit, sauf indication contraire

Documents relatifs à votre prise en charge

1. Fiche d'admission
2. Questionnaire en prévision d'une consultation d'anesthésie (*à remplir*)
3. Information sur l'anesthésie (*à lire*)
4. Feuille de consentement éclairé du patient (*à lire et à remplir*)
 - Chirurgien
 - Anesthésiste
5. Consignes générales (dont les mesures d'hygiène à domicile et pendant le séjour, avant l'intervention) Déroulement du séjour (*à lire*)
6. Ordonnance antiseptique (Bétadine ou autre)
7. Autre(s) ordonnance(s) éventuelle(s) (pour prélèvement biologique)

N'oubliez pas d'apporter vos examens radiographiques, scanner, résultats de laboratoire, vos médicaments personnels et matériel prescrit.



En cas de problème, vous pouvez joindre la Clinique Mutualiste La Sagesse au **02 99 85 75 75**